



**APPEL D'OFFRES
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

**TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE 2019
RANG 5**

La Municipalité de Labrecque demande des soumissions pour des travaux de traitement de surface double sur une partie du Rang 5. D'une façon générale, mais sans s'y limiter, les travaux consistent à :

Rang 5 : Décohesionnement, recharger en matériaux granulaires MG-20 et pose de traitement de surface double sur une longueur 2 770 mètres.

Les soumissions devront être accompagnées, soit d'un cautionnement de soumission, soit d'un chèque visé établi à 10% du montant des travaux, valide pour une période de soixante (60) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, fait à l'ordre de la Municipalité de Labrecque.

Les documents contractuels peuvent être obtenus, à compter du **25 mars 2019**, via le système électronique d'appels d'offres (SÉAO).

Les soumissions devront être présentées sous enveloppe scellée, sur laquelle devra apparaître la mention suivante : « **Traitement de surface double 2019 – Rang 5** » et reçues avant le **mercredi le 17 avril 2019, à 11 h**, heure locale en vigueur, au bureau de :

**Municipalité de Labrecque
3425, rue Ambroise
Labrecque (Québec)**

**À l'attention de : Mme Suzanne Couture, directrice générale et
secr.-très.**

L'ouverture des soumissions se fera le même jour à 11 heures.

Les travaux devront être exécutés au plus tard le **16 août 2019**.

Tout soumissionnaire intéressé pourra visiter les lieux des travaux pendant les heures normales de bureau de la municipalité. Il est de sa responsabilité d'examiner attentivement les lieux, documents et conditions relatifs aux travaux avant de déposer sa soumission.

Seules seront considérées les soumissions préparées par les entreprises ayant demandé les plans, devis et documents d'appel d'offres, accompagnées des documents exigés et qui détiennent une licence d'entrepreneurs appropriée, délivrée par la Régie du bâtiment du Québec ou de tout organisme équivalent d'une province ou d'un territoire visé par un accord de libération des marchés publics conclu avec le Québec.

Les soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

La Municipalité de Labrecque ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et décline toute responsabilité à l'égard des soumissionnaires. La Municipalité se réserve le droit de ne retenir aucune soumission notamment si le prix proposé de la soumission la plus basse conforme accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Municipalité ou est supérieure aux taux du marché.

Donné à Labrecque
Ce 25 mars 2019


Suzanne Couture, directrice générale et secr.-très.